



Annonces ministérielles concernant l'Education prioritaire : propositions encore insuffisantes et lacunes inquiétantes

Le plan d'action contenu dans le document ministériel consacré à la réforme de l'Education Prioritaire présenté le 16 janvier par Vincent Peillon (14 mesures réparties en 3 axes) constitue une orientation qui ne sera qu'en partie opérante à la rentrée 2014 pour une centaine d'établissements pilotes au plan national et dix établissements de l'académie, puis étendue en 2015.

Le plan ministériel concernerait environ 1000 établissements classés à présent en deux catégories :

- 350 en REP +, c'est-à-dire les établissements estimés les plus difficiles concentrant les mesures nouvelles
- 650 en REP, pour lesquels les moyens seront moindres et les mesures de moindre portée.

Notons l'absence (dans le document ministériel comme dans les annonces du ministre...) de toute référence aux lycées et lycées professionnels.

Il s'agit a priori de mesures visant exclusivement des regroupements d'établissements correspondant à la définition actuelle des réseaux d'éducation prioritaire, c'est à dire un collège et un groupe d'écoles. Le nouveau codage suppose donc une révision au moins partielle de la carte actuelle de l'éducation prioritaire (et donc la sortie de certains).

Par ailleurs l'objectif annoncé par le ministère est de réduire à moins de 10 % les écarts de réussite entre les élèves relevant de l'Education Prioritaire et les autres. Or, cet objectif nécessite une politique ambitieuse en termes de moyens, notamment en terme d'amélioration des conditions moyens d'enseignement qui n'est pas au rendez-vous.

Une autre question essentielle est de savoir ce qu'il adviendra finalement en terme de moyens et de mesures d'éducation prioritaire des établissements classés simples REP dans le futur. Car sur les moyens mis en œuvre et la définition des critères présidant à leur allocation, le ministre reste délibérément dans le flou :

- 350 millions d'euros en plus sont annoncés pour l'Education prioritaire, mais sur quelle période et pour combien de temps ? Où seront-ils pris dans le budget ? S'agit-il de redéploiement alors qu'un certain nombre de dispositifs existent déjà en ECLAIR ?
- En ce qui concerne les critères d'affectation de ces moyens « supplémentaires » le ministère se contente pour l'essentiel d'avoir recours à la formule vague de « logique de progressivité et de justice ».

Les principales mesures annoncées par le ministère :

Seulement dans les REP+

- Du temps dédié au travail en équipe et au suivi des élèves avec au collège une 1,5h par semaine par le biais d'une pondération de 1.1 pour 1h de cours, et 9 jours par an en primaire.

- 3 jours de formation continue en REP +

- Un doublement de la prime actuelle

- Un infirmier scolaire supplémentaire dédié aux écoles et un assistant social, dans les réseaux les plus difficiles

- 500 assistants de prévention et de sécurité supplémentaires pour améliorer le climat scolaire (encore un statut précaire dans les vies scolaires et un empiètement sur les missions des personnels)

Dans les REP+ et peut-être dans les autres REP ?

- Les dispositifs "scolarisation des moins de 3 ans" et le dispositif "Plus de maîtres que de classes" dans les écoles de l'Education prioritaire devraient être étendus d'ici la fin du quinquennat. Cela sera-t-il réalité ?

- Un accompagnement continu jusqu'à 16 h 30 pour les élèves de sixième. Pourquoi se limiter aux 6^e et dans l'immédiat ? Seuls les REP+ seraient concernés dans un 1^{er} temps.

Dans les REP : Revalorisation de 50% la prime ZEP à partir de ... 2015.

Les autres mesures n'ont pas d'annonces précises :

Extension du dispositif D'Col (éducation numérique), quelques internats de proximité, des projets de réseaux, l'accueil des parents chaque matin,...

Dans les lycées et quelques autres collèges actuellement ZEP, forte inquiétude sur le maintien des moyens actuels.

Dans tous les réseaux, aucune garantie du maintien de moyens spécifiques pour de faibles effectifs !

En dehors du dispositif plus de maîtres que de classes réservé au 1^{er} degré, aucune des 14 mesures du plan ministériel n'indique explicitement l'objectif et les moyens de réduction des effectifs (ou en co-animation). Dimension essentielle de toute politique ambitieuse d'éducation prioritaire

Or, malgré le caractère fermé des questionnements soumis aux personnels lors des assises académiques de l'Education Prioritaire organisées à l'automne dernier, cet enjeu ressort de la plupart des synthèses produites à cette occasion.

Par ailleurs, s'il n'est plus fait mention d'ECLAIR, rien ne dit que ce dispositif soit supprimé. Les annonces réaffirment la prépondérance du socle. Cela rend donc plus incertaine la mise en place de réelles alternatives pédagogiques dont la nécessité a été pourtant réaffirmée par les personnels.

VIGILANCE SUR LES DHG !

La liste publiée des 10 établissements entrant dans le réseau REP+ dès la rentrée scolaire 2014 est : Collège Mathieu d'Avignon; Collège Daudet de Carpentras; Collèges Quinet, et Versailles à Marseille 3; Collèges Renoir et Prévert, Marseille 13; Collèges Rosa Parks, Rimbaud et Jean Moulin, Marseille 15; Collège Barnier, Marseille 16. Cette liste sera complétée pour la rentrée 2015. Attention, dans ces réseaux, le temps reconnu au moyen de la pondération ne doit pas servir à imposer de nouvelles tâches à des équipes

Les DHG que commencent à connaître les collèges et lycées confirment que, si quelques uns auront des moyens supplémentaires, pour beaucoup c'est une baisse des dotations. C'est ainsi que les collèges et lycées ZEP de plusieurs départements de région parisienne sont déjà entrés en mobilisation contre la baisse de leur DHG.

Au final, nous regrettons que l'essentiel des mesures annoncées ne soient prévues que pour les établissements identifiés comme REP+ : les autres devant se contenter essentiellement d'une petite augmentation de l'indemnité uniquement en 2015, et d'aucune amélioration des conditions de travail et d'études pour les élèves.

L'absence de référence à la question des effectifs par classe dans l'éducation prioritaire dans ce cadre est très inquiétante. Les seuils actuels pourront-ils enfin baisser ? Sont-ils au moins maintenus ? Trop d'incertitudes demeurent (avenir des ECLAIR, quid de lycées et LP en Education prioritaire, ...) et toutes les mesures ne s'appliquent pas à l'ensemble de l'éducation prioritaire.

Le compte n'y est pas et la mobilisation des personnels et des parents d'élèves demeure de mise. La CGT-Educ'action 13 continue de défendre un plan d'urgence pour tous les établissements d'Education Prioritaire :

➔ 10 mesures d'urgence pour l'Education Prioritaire :

1/ Abroger immédiatement le dispositif ECLAIR et engager une politique de lutte contre les inégalités scolaires fondée sur l'exigence du droit à l'Education pour tous. Mettre fin à l'école du socle.

2/ Diminuer significativement les effectifs dans les classes dans le 1er et le 2nd degré en tendant rapidement vers 15 élèves / classe maximum en Education Prioritaire.

3/ Renforcer les équipes de vie scolaire et consolider les emplois concernés, renforcer les équipes de santé et de service social (un-e assistant-e social-e et un-e infirmier-e/établissement prioritaire, un vrai réseau de médecine scolaire), renforcer les équipes de personnels administratifs et d'agents.

4/ Assurer la concertation des équipes en l'intégrant au temps de travail des personnel dans tous les établissements. Augmenter le temps de décharge des directeur d'école.

5/ Restaurer la sectorisation et engager un plan de construction et de rénovation pour des établissements et écoles à échelle humaine.

6/ Restaurer et développer les RASED complets (maîtres E, G et Psy) dans le 1er degré. Les créer également dans le 2nd degré.

7/ Assurer dans tous les établissements une prise en charge des élèves non-francophones par des enseignant-e-s spécialisé-e-s, créer les conditions d'un accueil spécifique des élèves non-lecteurs en école et en collège.

8/ Remettre en cause la réforme du bac pro en 3 ans et de celle du lycée général et technologique. Mettre fin au développement de l'apprentissage.

9/ Des équipes stables et des personnels titulaires en nombre suffisant. Cela passe par la titularisation immédiate de tous les précaires et une NBI revalorisée et égale pour tou-te-s.

10/ Restaurer la formation initiale et développer la formation continue de tous les personnels

La CGT-Educ'action 13 appelle

**à une 1^{ère} AG des établissements pour une action coordonnée
mercredi 29 janvier à 16h à la Bourse du Travail de Marseille**